

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 14

présents 11

votants 14

OBJET : Vote des taux des
impôts directs locaux

Délibération N°2023-11 du 13-04

L'an deux mil vingt trois

le : 13 avril 2023

le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2023

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Nathalie HOUSSIER, Géraldine MARTYNIK, Jean Michel RADOUX, Custodia CARVALHO, Patrick HERVET, Luc DELANNOY, Christian MYSZKIEWICZ Jacques PERARD, Luc TABORDET

Excusés : Sébastien CLAVIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIK, Mary STIANTI-DURET a donné pouvoir à Pascal RAPIN, Sophie BERTRAND a donné pouvoir à Christian MYSZKIEWICZ.

Absent

Secrétaire de séance : Jacques PERARD

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'augmenter le taux des impôts directs locaux de 2.9%.

Les taux sont les suivants :

Taxe foncière des propriétés bâties	38.54 %
Taxe foncière propriétés non bâties	40.58 %
Taxe habitation	20.90%
Contribution foncière des entreprises	22.51%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des impôts directs locaux pour l'année 2023 comme proposé ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20230504-DELIB2023-11TAU-AI
Date de télétransmission : 04/05/2023
Date de réception préfecture : 04/05/2023

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal RAPIN

secrétaire de séance
Jacques PERARD

Publié le 4/05/2023

Notifié le 4/05/2023

